

2<sup>e</sup> débat

Amendements relatifs à la  
politique publique F

«Formation»



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Grégoire Carasso, Caroline Marti, Thomas Wenger, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)  
Nature : 30 Charges de personnel  
Montant : + CHF 4'000'000

#### Exposé des motifs :

A la rentrée 2023, le taux d'encadrement dans le primaire à Genève était de 15,9 (élève pour 1ETP). Pour maintenir ce taux d'encadrement, environ 70 ETP supplémentaire sont nécessaires (valorisés sur mois).

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F 01 Formation obligatoire et orientation  
Nature : 30 charges de personnel  
Montant : CHF 2'577'439

Exposé des motifs :  
Réintroduction montant coupé en commission.

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : F01 Enseignement obligatoire et orientation

**Nature** : 30 charges de personnel

**Montant** : 274'162 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la commission des finances a adopté la suppression de 2.8 ETP d'assistants sociaux sur le programme F01 Enseignement obligatoire et orientation prévus au PB 2024.

L'amendement vise à maintenir au budget 2024 ces 2.8 ETP jugés nécessaires pour renforcer les équipes d'encadrement socio-éducatif dans les établissements de l'enseignement secondaire II afin de faire face à l'augmentation constatée des problèmes de santé psychique des jeunes. A ce titre, les établissements font part de la dégradation du climat scolaire depuis les confinements dus à la COVID qui se manifeste notamment par une augmentation des absences perlées, des phobies et sentiment d'abandon de la part des élèves.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des priorités du programme de législature du Conseil d'Etat visant à promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes et favoriser un environnement scolaire propice à un développement harmonieux (mesure 3.1).

En outre, cet amendement permet de corriger la suppression de postes qui a été effectuée par erreur sur le programme F01 Enseignement obligatoire et orientation alors qu'elle concerne le programme F02 Enseignement secondaire II et formation continue.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBu-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : F01 Enseignement obligatoire et orientation

**Nature** : 30 charges de personnel

**Montant** : 148'580 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la commission des finances a adopté la suppression de 5.2 ETP prévus au PB 2024 pour le développement et la mise en service du nouveau système d'informations scolaire (SIC SAFE), dont 1.7 ETP concernant le programme F01 Enseignement obligatoire et orientation.

L'amendement vise à maintenir au budget 2024 ces postes qui sont jugés indispensables, soit 1.7 ETP pour le programme F01. Ces ressources sont nécessaires pour permettre au projet d'avancer selon le planning prévu et éviter tout retard risquant d'entraîner les conséquences suivantes :

- La nécessité de démarrer un nouveau chantier pour le traitement de l'obsolescence du système d'information actuel. Depuis 2 ans, 1.4 million a déjà été injecté pour traiter les obsolescences majeures et notamment pour que le support assuré par les éditeurs des solutions utilisées soit garanti jusqu'à 2025. À partir de 2025, il sera de nouveau dans un état d'obsolescence critique, nécessitant de financer le remplacement de plusieurs de ses composants.
- En raison de l'obsolescence générale du système d'information actuel, chaque évolution du cadre légal ou réglementaire présente un coût de développement disproportionné. Or, plusieurs évolutions sont déjà prévues dans les 5 ans à venir (réforme du collège imposée par la confédération ou réforme du CO prévue dans le plan de législation du canton, par exemple).
- Le risque de devoir couper certaines applications du système actuel s'accroît. En effet, si une faille de sécurité critique est découverte sur un composant, induisant un risque de piratage, avec impossibilité de le remplacer en raison de l'obsolescence de l'environnement, le système devra être coupé, pouvant induire le risque de ne pas pouvoir réaliser ou effectuer une rentrée ou certaines activités scolaires.



DE SOUS-AMENDEMENT  
**DEMANDE D'AMENDEMENTS**

Présentée par le ~~Conseil d'Etat~~ *Xavier Fuxerfel, Jacques Blandin, Laurent Segalax  
François Baeritschi, Jacques Jeannerat*  
Concerné : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBU-2024) (D 3 70)

TEXTE

Programme : F01 Enseignement obligatoire et orientation  
Nature : 31 charges de biens et services  
Montant : ~~454'689~~ francs  
*228'565*

EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la commission des finances a adopté une diminution de 454'689 francs prévus au PB 2024. Cette diminution concerne :

- Des réallocations qui ont été faites avec d'autres natures 31 de charges de biens et services qui ont par ailleurs diminué pour un montant de 228'565 francs.
- Du montant de 226'124 francs pour combler l'augmentation des coûts des 10 places qui permettent d'adresser des jeunes du cycle d'orientation en grande difficulté auprès de tiers qui organisent des programmes de rupture, et de proposer 4 places supplémentaires.

L'amendement proposé vise à :

- Éviter une diminution des moyens à disposition par rapport au budget 2023 de -228'565 francs, étant donné qu'un montant équivalent a déjà été réduit au sein des natures comptables du même groupe.
- ~~Permettre d'assurer le financement des 10 places existantes pour des programmes de rupture concernant des élèves en grande difficulté et détresse personnelle, et proposer 4 places de plus.~~

~~La non réintroduction de ce montant de 454'689 francs aurait pour conséquence de devoir d'une part réduire les places dans les dispositifs externes (-5 places) et d'autre part ne permettrait pas d'assurer le financement des moyens d'enseignement pour l'ensemble des élèves.~~



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBu-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : F01 Enseignement obligatoire et orientation  
**Nature** : 31 charges de biens et services  
**Montant** : 454'689 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la commission des finances a adopté une diminution de 454'689 francs prévus au PB 2024. Cette diminution concerne :

- Des réallocations qui ont été faites avec d'autres natures 31 de charges de biens et services qui ont par ailleurs diminué pour un montant de 228'565 francs.
- Du montant de 226'124 francs pour combler l'augmentation des coûts des 10 places qui permettent d'adresser des jeunes du cycle d'orientation en grande difficulté auprès de tiers qui organisent des programmes de rupture, et de proposer 4 places supplémentaires.

L'amendement proposé vise à :

- Éviter une diminution des moyens à disposition par rapport au budget 2023 de -228'565 francs, étant donné qu'un montant équivalent a déjà été réduit au sein des natures comptables du même groupe.
- Permettre d'assurer le financement des 10 places existantes pour des programmes de rupture concernant des élèves en grande difficulté et détresse personnelle, et proposer 4 places de plus.

La non réintroduction de ce montant de 454'689 francs aurait pour conséquence de devoir d'une part réduire les places dans les dispositifs externes (-5 places) et d'autre part ne permettrait pas d'assurer le financement des moyens d'enseignement pour l'ensemble des élèves.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F01 Enseignement obligatoire et orientation  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 953

Exposé des motifs :  
Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait :  
FAPEO

Signature





## **DEMANDE D'AMENDEMENTS**

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### **TEXTE**

Politique publique : F Formation  
Programme : F 02 Enseignement secondaire II et formation continue  
Nature : 30 charges de personnel  
Montant : CHF 969'499

Exposé des motifs :  
Réintroduction montant coupé en commission.

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : F02 Enseignement secondaire II et formation continue

**Nature** : 30 charges de personnel

**Montant** : 332'021 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la commission des finances a adopté la suppression de 5.2 ETP prévus au PB 2024 pour le développement et la mise en service du nouveau système d'informations scolaire (SIC SAFE), dont 2.4 ETP concernant le programme F02.

L'amendement vise à maintenir au budget 2024 ces postes qui sont jugés indispensables, soit 2.4 ETP pour le programme F02. Ces ressources sont nécessaires pour permettre au projet d'avancer selon le planning prévu et éviter tout retard risquant d'entraîner les conséquences suivantes :

- La nécessité de démarrer un nouveau chantier pour le traitement de l'obsolescence du système d'information actuel. Depuis 2 ans, 1.4 million a déjà été injecté pour traiter les obsolescences majeures et notamment pour que le support assuré par les éditeurs des solutions utilisées soit garantie jusqu'à 2025. À partir de 2025, il sera de nouveau dans un état d'obsolescence critique, nécessitant de financer le remplacement de plusieurs de ses composants.
- En raison de l'obsolescence générale du système d'information actuel, chaque évolution du cadre légal ou réglementaire présente un coût de développement disproportionné. Or, plusieurs évolutions sont déjà prévues dans les 5 ans à venir (réforme du collège imposée par la confédération ou réforme du CO prévue dans le plan de législation du canton, par exemple).
- Le risque de devoir couper certaines applications du système actuel s'accroît. En effet, si une faille de sécurité critique est découverte sur un composant, induisant un risque de piratage, avec impossibilité de le remplacer en raison de l'obsolescence de l'environnement, le système devra être coupé, pouvant induire le risque de ne pas pouvoir réaliser ou effectuer une rentrée ou certaines activités scolaires.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : F02 Enseignement secondaire II et formation continue

**Nature** : 31 charges de biens et services

**Montant** : 767'600 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la commission des finances a adopté une diminution de 767'700 francs prévus au PB 2024. Cette diminution concerne :

- Un montant de 497'700 francs pour proposer 12 places supplémentaires qui permettent d'adresser des jeunes du secondaire II en grande difficulté auprès de tiers qui organisent des séjours de rupture.
- Un montant de 270'000 francs pour accompagner la réforme de l'école de commerce (ORFOCOM) et de permettre de déployer les formations attendues.

L'amendement proposé vise à réintroduire l'ensemble des montants afin de pouvoir accompagner et former les enseignants aux nouveautés induites par la réforme de l'école de commerce et être en mesure de proposer des solutions aux élèves en grande détresse.

La non réintroduction de ce montant de 767'700 francs aurait pour conséquence de ne pas avoir de réponses pour certains élèves en grande difficulté et de manquer de ressources pour assurer des formations pourtant nécessaires.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F02 Enseignement secondaire II et formation continue  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 306'819

#### Exposé des motifs :

Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : IFAGE, Ecole hôtelière de Genève, CEBIG, Association des répétiteurs AJETA, UOG, Subventions pour cours à divers organismes, Association Reliance, Université populaire du canton de Genève, Université du 3ème âge, Association Métiers d'arts Genève, subvention qualification +

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Grégoire Carasso, Caroline Marti, Thomas Wenger, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques  
Nature : 30 Charges de personnel  
Montant : + CHF 2'000'000 (nature 30)

Exposé des motifs :

Améliorer d'environ 5% la prise en charge des élèves par l'OMP et les institutions de pédagogie spécialisée subventionnées (valorisation 5 mois pour nature 30).

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Grégoire Carasso, Caroline Marti, Thomas Wenger, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : + CHF 2'000'000 (nature 36)

#### Exposé des motifs :

Améliorer d'environ 5% la prise en charge des élèves par l'OMP et les institutions de pédagogie spécialisée subventionnées (valorisation 5 mois pour nature 30).

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 156'504

Exposé des motifs :  
Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait :  
Enveloppe dispositif enseignement spécialisé

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F 04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité  
Nature : 30 charges de personnel  
Montant : CHF 349'961

Exposé des motifs :  
Réintroduction montant coupé en commission.

Signature





## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : F04 Enseignement obligatoire et orientation

**Nature** : 30 charges de personnel

**Montant** : 215'848 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la commission des finances a adopté la suppression de 3 ETP d'auxiliaires prévus au PB 2024 pour mettre en place l'obligation de consultation annuelle de l'extrait 2 du casier judiciaire pour les autorités chargées de l'autorisation et de la surveillance du placement d'enfants hors du foyer familial.

L'amendement vise à maintenir au budget 2024 ces 3 postes d'auxiliaires qui sont jugés indispensables pour mettre en place cette nouvelle activité.

L'obligation de contrôle des casiers judiciaires fait suite à l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur le casier judiciaire (appelée VOSTRA), de l'Ordonnance sur le Placements des Enfants et de l'Ordonnance sur l'Adoption qui prévoient une obligation de consultation de l'extrait 2 du casier judiciaire pour les autorités chargées de l'autorisation et de la surveillance du placement d'enfants hors du foyer familial.

Ainsi l'office de l'enfance et de la jeunesse doit dorénavant procéder à un contrôle annuel des casiers judiciaires d'environ 16'000 personnes actives dans les crèches, foyers éducatifs, lieux d'accueil de pédagogie spécialisée ainsi que les candidats à l'adoption. Pour réaliser cette activité, qui implique de devoir adresser chaque demande de consultation de l'extrait 2 du casier judiciaire directement auprès du Ministère public, il est nécessaire de disposer d'une équipe de 3 collaborateurs ou collaboratrices, que le DIP propose de prévoir avec un statut d'auxiliaire afin de pouvoir l'ajuster rapidement par la suite.

Sans ces postes supplémentaires, cette nouvelle obligation fédérale ne pourra pas être pleinement mise en œuvre et devra être réalisée en fonction des disponibilités au sein de l'OEJ.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : F04 Enseignement obligatoire et orientation

**Nature** : 30 charges de personnel

**Montant** : 107'707 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la commission des finances a adopté la suppression de 1.1 ETP prévu au PB 2024 pour renforcer le service d'autorisation et de surveillance des lieux d'accueil de jour (SASAJ).

L'amendement vise à maintenir au budget 2024 cette demande de 1.1 ETP jugée indispensable pour assurer une surveillance et une évaluation adéquate des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, garderies, jardins d'enfants) et des accueillantes familiales de jour.

Le nombre d'enfants en préscolaire suit une progression continue depuis plusieurs années (de 9'409 enfants en 2011-2012 à près de 12'200 en 2022-2023), ce qui se traduit par une augmentation du nombre de structures d'accueil (230 au total en 2023) et d'accueillantes familiales de jour (350 au total en 2023) à évaluer et surveiller par le SASAJ. Pour 2024, il est estimé qu'environ 35 nouvelles structures d'accueil ou accueillantes familiales de jour devraient ouvrir.

En outre, conformément au règlement sur l'accueil à journée continue, le SASAJ entame cette année la surveillance des structures du parascolaire, soit les communes membres du GIAP et les 5 communes hors GIAP et doit donc pouvoir compter sur des ressources supplémentaires pour réaliser cette nouvelle prestation.

La non réintroduction de ce poste aura pour conséquence de dégrader la qualité de l'évaluation et de la surveillance des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, garderies, jardins d'enfants) et des accueillantes familiales de jour compte tenu de l'augmentation d'activité qui est attendue pour 2024.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 206'293

#### Exposé des motifs :

Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : Enveloppe dispositif éducation spécialisée, Fondation 022 Familles, Fondation suisse du service sociale international, Ecole des parents, Colonies de vacances – CPV, Colonies de vacances -, Association du scoutisme genevois, Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse, Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande, Colonie de vacances - Vacances Nouvelles, Colonies de vacances – divers, Groupement genevois centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, GLAJ-Ge, Unions Chrétiennes de Genève, Soutien à l'enfance

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par François Baertschi et Sandro Pistis

164 **PL 13360-A** Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil  
*Catégorie II* d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

#### **F05 Hautes écoles**

Nature 36 – Charges de transfert

Augmentation de 10 millions de francs

**625'883'562 francs**

#### **Exposé des motifs**

Les écoles professionnelles sont sous-dimensionnées face aux besoins futurs dans des secteurs comme l'informatique, la transition énergétique ou la santé. Trop de jeunes ne trouvent pas les places de formation en nombre suffisant, en particulier dans le secteur informatique où les employeurs privés et publics indiquent qu'ils ont des difficultés à recruter.

Cet amendement a comme objectif de mener une politique volontariste dans le domaine de la formation avec une augmentation de 10 millions dans la politique publique Formation pour arrêter d'importer massivement de la main-d'œuvre à l'extérieur, en particulier des frontaliers. Nous devons prioritairement former localement.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique F, F05 « **Université de Genève** »

*Nature 36*

### TEXTE

Diminution du montant de – 9'686'310 F (maintien au même montant que celui inscrit au budget 2023)



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F05 Hautes écoles  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 321'499

Exposé des motifs :  
Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait :  
IHEID, Fondation Hardt

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique F, F05 « **Université de Genève** »

*Nature 36*

### TEXTE

Diminution du montant de – 126'000 F

### DEVELOPPEMENT

Compensation de l'attribution d'une partie des taxes fixes (3.50 F par semestre et par étudiant) à un groupuscule marxiste.





## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : F06 Prestations transversales liées à la formation

**Nature** : 31 charges de biens et services

**Montant** : 125'000 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la commission des finances a adopté une diminution de 262'443 francs prévus au PB 2024.

L'amendement proposé vise à compenser une partie de l'amendement qui concerne une réallocation interne de 125'000 francs avec une nature de subvention qui a diminué du montant équivalent.

Pour donner suite à une recommandation de la Cour des comptes, la coordination de la filière préprofessionnelle classique des écoles genevoises de musique (CEGM) sera confiée dès 2024 à la Haute Ecole de Musique (HEM). Le montant de subvention à la CEGM est réduit du montant équivalent dès 2024.

La non réintroduction de ce montant de 125'000 francs ne permettrait plus d'assurer le financement de la coordination des écoles de musique, ni auprès de la CEGM (le montant étant inscrit en diminution au PB 2024), ni auprès de la HEM.





## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : F Formation  
Programme : F06 Prestations transversales liées à la formation  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 138'880

#### Exposé des motifs :

Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait :  
Fondation ETM, Env. dispositif ens. Artistiques délégués, Espace musical, Studio Kodaly, Cadets de Genève, Ecole de danse de Genève, Ondine Genevoise, Accademia d'Archi, La Bulle d'Air, Subventions ponctuelles DIP, Vivre Ensemble, Fonds Jeunesse - Soutiens organismes Culture et rencontre, Confédération des écoles de musique, Ecole et quartier Versoix

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique F, F06 « **Subventions  
ponctuelles DIP** »

*Nature 36*

### TEXTE

Diminution du montant de – 109'253 F (maintien au même montant que celui inscrit au budget 2023)